



Mesdames et messieurs les membres du F3SCTD

Nous voilà donc réunies pour la première instance de cette nouvelle formation, consacrée à la santé, à la sécurité, et aux conditions de travail des agent·es de l'Éducation Nationale de notre département. Dans l'article 19 du projet de règlement intérieur, la première des attributions de cette formation spécialisée est la protection de la santé. C'est pourquoi nous tenions à commencer cette séance en nous penchant sur ce qu'est la santé. Qui mieux que l'Organisation Mondiale de la Santé, référence en la matière, pour définir ce mot ? L'OMS, dans sa constitution, donne la définition suivante, inchangée depuis sa création (1948) : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Un état de complet bien-être ... ce n'est, à l'évidence, pas la première expression qui vient à l'esprit de nos collègues quand ils ou elles parlent de leur situation au travail. Vous le savez ! Loin s'en faut. Le chemin à parcourir est donc vertigineux et cette formation spécialisée a de quoi s'occuper pendant de nombreuses années.

Pour raccrocher à l'actualité, rappelons qu'une rémunération à la hauteur de la mission, de la formation, de l'investissement des personnels est un point central pour le bien-être. Se sentir reconnu, c'est indispensable. Suite à la perte de plus 20 % du pouvoir d'achat depuis les années 2000, nous étions donc en droit d'attendre une revalorisation salariale digne de ce nom. 20 % d'augmentation sans condition nous semble donc justifiés. On aurait pu se satisfaire, dans un premier temps, des 10 % promis par le candidat Macron. Au lieu de ça ... des miettes. Entre 100 € et 230 € d'augmentation ont été annoncés par le président et notre ministre. Sauf que ces augmentations ne concernent qu'une partie des agent·es. Les personnels administratifs, de santé ou sociaux ne sont par exemple pas concernés. Pourquoi ? Et parmi les personnels concernés, (enseignant·es, CPE et documentalistes) plus de 60 % ne toucheront que 100 €, puisqu'il faut avoir moins de 15 ans d'ancienneté pour que l'augmentation promise ne se borne pas aux 100 € !

Au final, faisons un bilan des années 2022-2023 : d'un côté l'augmentation du point d'indice de 3,5 % en juillet dernier et les augmentations dernièrement annoncées et de l'autre côté une inflation à 10,9 % sur l'ensemble des deux années, en prenant les prévisions les plus basses pour 2023 (5,5%), il ne reste que quelques personnels en tout début de carrière qui auront une légère revalorisation salariale. On est très loin des 13^{ème}, voire 14^{ème} mois annoncés par le gouvernement. Une telle manipulation ne peut pas contribuer à un état de complet bien-être. S'il s'agit essentiellement de rendre la profession plus attractive, il est à craindre que cette aumône, ce saupoudrage ne suffise pas. Selon l'expression populaire, « on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre ». Comment peut-on alors raisonnablement espérer susciter les vocations d'étudiants largement diplômés en leur proposant une aussi faible reconnaissance salariale ?

Mais il y a le PACTE nous répondez-vous ! Si on veut que la revalorisation soit supérieure, il suffit d'accepter des tâches supplémentaires. Mais ce n'est pas de la revalorisation salariale ça, c'est juste le principe de base d'une activité salariée. Toute tâche supplémentaire mérite une rémunération supplémentaire. Mais notre ministère a tellement l'habitude de demander plus sans rien donner en échange, qu'il a l'impression de nous faire une fleur. Rappelons encore une fois que les enseignant·es français·es sont, dans l'UE, parmi les moins bien payés, avec le temps de travail le plus long devant des classes les plus chargées. Comment MM. Macron et Ndiaye peuvent-ils ne pas avoir honte de telles propositions ? Il y a des promesses de campagne qui ont moins d'importance que d'autres.

Et les sujets qui nuisent au complet bien-être des personnels de l'éducation sont bien nombreux : la « réforme » des retraites bien sûr, mais aussi la suppression de la techno en sixième, la prochaine « réforme » des LP, qui aura pour conséquence première de retourner plus de 100 ans en arrière, en remettant les enfants au travail, la loi Rilhac, la loi de destruction de la fonction publique ... Mais on s'arrêtera là, on pourrait y passer une bonne partie de la journée. Les mots réforme précédents étant entre guillemets, car qui dit réforme, dit progrès. Il faut bien reconnaître que si le fait d'être « en marche » avait bien été annoncé, on ne nous avait pas dit dans quel sens : cent ans en arrière donc pour le LP, 40 ans en arrière pour l'âge de départ à la retraite, 60 ans en arrière pour la technologie en sixième ... Il n'y a que pour le pouvoir d'achat des personnels qu'il n'y a pas de retour en arrière, mais ce n'est pas un progrès.

En tout état de cause, les membres CGT de cette formation, comme nos collègues des autres syndicats nous en sommes sûres, auront à cœur à faire tout leur possible pour améliorer les conditions de travail de nos collègues, en ne perdant jamais comme objectif cet état de complet bien-être, qui devrait être la règle.